



Litige assurance auto avec perte de bonus anormal

Par **jlg**, le **12/02/2014** à **19:39**

Bonjour

Suite à une déclaration d'accident avec un tiers non identifié (véhicule retrouvé endommagé sur parking), l'expert de l'assurance rédige un rapport précisant que le véhicule n'a pas été heurté par un autre mais qu'il a lui-même heurté un obstacle quelconque. Expertise quelque peu fantaisiste. L'assureur me met devant le fait accompli de l'expert et me renvoi sur une contre-expertise à mes frais évidemment. Voyant la complexité que prend l'affaire et naïvement par peur de perdre mon bonus je ne donne pas suite et prend toutes les réparations à mes frais (3000 €) et contacte un autre assurance (en précisant que je n'ai pas eu de remboursement de sinistre responsable de la part de l'assurance et un bonus à 0,50) qui se charge de la lettre de résiliation. Or ma future nouvelle assurance a reçu le récapitulatif des sinistres ou ils mentionnent 1 accident responsable et un bonus à 0,57. Alors que je n'ai pas fait marcher cette assurance pour préserver mon bonus. Quel recours ai-je?

Par **Justice Express**, le **13/02/2014** à **08:30**

Bonjour,

Vous pouvez consulter notre fiche pratique sur les litiges avec les compagnies d'assurance sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.justice-express.com/fr/public/fiches-pratiques/>

Bien cordialement,
Justice Express

Par **jlg**, le **13/02/2014** à **11:52**

Bonjour

Dans les fiches pratiques aucun cas ne correspond au mien.
Cordialement

Par **jlg**, le **18/02/2014** à **18:44**

Bonjour

Donc j'en déduis d'après votre réponse que si j'ai besoin de rien je peux compter sur vous.

Par **janus2fr**, le **18/02/2014** à **20:09**

Bonjour,

Que vous n'ayez pas donné suite ne change rien à la déclaration de sinistre. Vous avez déclaré ce sinistre à votre assurance et il a été enregistré, c'est tout à fait normal.

Par **jlg**, le **19/02/2014** à **19:05**

Bonjour

Mais l'assurance ne veut rien entendre. Elle a appliqué un malus sans me prévenir et refuse de rembourser la facture de réparation.

Par **janus2fr**, le **19/02/2014** à **21:48**

Comme je vous le disais, le simple fait que vous ayez déclaré le sinistre à l'assurance entraîne ce sinistre responsable sur votre relevé ainsi que la modification du coefficient qui va avec.

De plus, l'assurance vous accuse de fausse déclaration puisque l'expert contredit votre propre déclaration...

Par **jlg**, le **20/02/2014** à **20:10**

Un expert peut se tromper. Il y a de nombreux exemples qui le prouvent. L'assuré a systématiquement tort. Dans mon cas il aurait fallu faire une contre expertise, à mes frais et me passer de mon véhicule et perdre beaucoup de temps. Ce que je n'ai pas fait. Soit mais si l'assurance a enregistré le sinistre, même considéré comme responsable, elle applique un malus soit, mais elle doit rembourser les frais de réparation du véhicule quand même.

Par **janus2fr**, le **21/02/2014** à **08:08**

Vous dites vous-même que vous avez choisi de ne pas faire rembourser les réparations par l'assurance, vous ne pouvez donc pas lui reprocher de ne pas l'avoir fait !

Par **jlg**, le **21/02/2014** à **15:33**

D'abord l'assureur ne m'a jamais averti que je subirai l'application d'un malus, ensuite si je n'ai pas fait le choix du remboursement des réparations par l'assurance c'est d'une part précisément pour ne pas perdre mon bonus et d'autre part par souci d'honnêteté vis à vis de l'assureur même s'il reste persuadé d'une fausse déclaration (pas moi). L'assurance a le beurre et l'argent du beurre. C'est insensé.

Par **janus2fr**, le **21/02/2014** à **16:40**

Non, l'assurance n'a rien puisque vous avez résilié votre contrat. Donc elle ne profite pas du malus qu'elle vous a crédité.

Encore une fois, vous ne semblez pas comprendre que c'est le fait de déclarer le sinistre qui a lancé la machine. Qu'après, vous choisissiez de ne pas faire payer les réparations à l'assurance n'y change rien.

Le dossier a été ouvert, l'expert a rendu son rapport, vous avez été considéré comme auteur d'un sinistre responsable...

Par **jlg**, le **21/02/2014** à **20:26**

Je ne vois pas pourquoi elle profiterait du malus alors qu'elle n'a pas déboursé 1 centime pour les réparations.

D'ailleurs je dois vérifier mais j'ai un doute sur le fait qu'elle ait majorée en cours d'année le montant de mon assurance dès la déclaration d'accident.